

Enseignement privé sous contrat

Complément de service dans un autre établissement : Une « anomalie » dans la loi.

Nombre d'enseignants du privé sous contrat d'association avec l'Etat exercent leur métier à cheval sur plusieurs établissements, faute d'avoir pu occuper un poste à temps plein dans un même établissement. Il faut dire que l'enseignement privé sous contrat est particulièrement touché par la fragmentation des postes, avec ou sans agrégat, qui s'explique en partie par la traditionnelle et typique résistance des chefs d'établissement du privé à déclarer toutes les heures vacantes dans le but de garder un ou des délégués auxiliaires sous le coude. Nul n'ignore que ces derniers, réputés corvéables et serviables à merci, présentent aussi l'immense avantage d'être de futurs titulaires redevables.

De nombreux enseignants essuient donc les plâtres de cette dérive fragmentaire. Non contents de voir leurs conditions de travail sensiblement complexifiées et de ne pouvoir vraiment s'investir dans aucun établissement, ils doivent parfois faire de nombreux kilomètres pour aller travailler, avec ce que cela comporte de frais supplémentaires et de fatigue. Faible motif de consolation, depuis 2014 la loi prévoit de les dédommager en réduisant leur service d'une heure maximum dans les deux cas suivants : « en cas de complément dans un second établissement situé dans une commune différente de celle de l'établissement d'affectation » ou « en cas de complément dans deux autres établissements, y compris s'ils sont situés dans la même commune que l'établissement d'affectation » (article 4. I du décret n° 2014-940).

Mais cela serait sans compter sur les mesquineries de l'Etat, à l'origine de trop nombreuses failles et incohérences dans nos lois. Certains enseignants ne peuvent en effet prétendre à cette réduction d'une heure car la loi précise par ailleurs : « Toutefois, des établissements appartenant à une même cité scolaire sont considérés comme constituant un même établissement ». Précision débouchant sur de profondes injustices puisque des enseignants sont privés de cette réduction de service, alors qu'ils exercent parfois sur des structures distantes d'une trentaine de kilomètres, pouvant même appartenir à des départements différents ! C'est le cas par exemple d'enseignants du collège Saint-Louis de Gonzagues à Perpignan, situé dans les Pyrénées-Orientales, qui partagent leur service avec la succursale de Leucate, dans l'Aude. Et, bien entendu, on peut compter sur les emplois du temps pour encore aggraver les choses, en prévoyant par exemple plusieurs allers-retours entre les deux structures dans une même journée ; le tout avec la bénédiction de l'autorité rectorale.

Nous dénonçons bien entendu ces dérives et injustices criantes en demandant à l'Etat de corriger cette anomalie grossière dans une loi pourtant censée améliorer le sort des enseignants et non l'aggraver. Dans l'attente, les établissements à la dispersion douteuse parfois sur de longues distances devraient avoir la décence sinon l'obligation de créer une caisse de dédommagement de leurs enseignants ainsi baladés, pour ne pas dire exploités et maltraités. Et ce, d'autant que ces établissements à annexes sont le plus souvent de très grosses structures ne manquant pas de ressources.



Jean-Pierre CAPELLE

Arnaque au CPF (compte personnel de formation)



Chaque salarié a droit un compte personnel de formation sur lequel il accumule des euros transformables en formation. A l'origine appelé DIF (droit individuel à la formation), les heures de formation ont pu être transférées en euros sur le CPF depuis le 01 janvier 2015.

Le SYNEP-CFE-CGC vous alerte qu'actuellement des tentatives de fraudes se font de plus en plus nombreuses car ces comptes personnels représentent des mannes financières substantielles et encore plus depuis le transfert des heures en euros, attisant la convoitise des escrocs !

Il est important de savoir que la tentative de fraude commence soit par un appel, un sms ou un mail d'une personne prétendant appartenir à la plateforme du CPF.

Une fois la personne « hameçonnée », on vous demande votre numéro de sécurité sociale afin d'accéder à votre compte formation. Certains vont même jusqu'à créer un compte par téléphone avec vous : une fois la connexion effectuée, vous êtes inscrits sans votre consentement à une formation factice ou frauduleuse.

Nous vous recommandons également de ne pas donner suite aux divers démarchages téléphoniques vous proposant une offre de formation (même si ces derniers ne sont pas illégaux) mais dans le doute et au regard des fraudes qui se multiplient, il est recommandé de s'abstenir d'accepter telle ou telle offre.

Le seul site officiel pour utiliser votre CPF est le suivant : www.moncompteformation.gouv.fr

Sylvie TUROWSKI

Lettre ouverte à M. Blanquer

Des créneaux de vaccination prioritaires pour les soignants, des créneaux de vaccination prioritaires pour les personnes âgées... mais pour nous enseignants : rien... Pourtant nous sommes une des seules populations en contact constant avec des enfants non vaccinés...

Notre travail est devenu encore plus difficile avec le masque. On ne voit pas qui parle, on n'entend pas les enfants timides. Nous parlons et ils ne voient pas nos lèvres bouger. Pourquoi se taire ? Essayez d'enseigner la lecture avec un masque, M. le ministre. Vous allez voir : c'est un exercice très intéressant... surtout pour les enfants visuels. Une pénibilité qui dure toute la journée mais dont personne ne prend conscience...

Un nouveau protocole... encore. Un cas de Covid et après les tests, des enfants en classe et des enfants à la maison. Serions-nous dotés d'ubiquité ? Non, nous n'arriverons pas à gérer en même temps ces deux groupes. Il faudra donc prendre sur notre temps personnel pour gérer ces deux classes... encore... Des heures supplémentaires qui ne seront jamais reconnues comme toutes les heures de conception, de préparation et de correction qui ne nous sont pas payées. Ne vous plaignez pas si certains bâclent le travail... Sans reconnaissance : c'est ce que l'on récolte.

Cela fait des années que notre salaire est gelé. On entend régulièrement que nous faisons moins bien que les autres pays d'Europe et que nos élèves réussissent moins bien... Savez-vous que notre salaire est moitié moins élevé que celui de nos voisins Allemands ?

Un peu de reconnaissance, M. le ministre. La fatigue et la colère sont là... attendez-vous une grève générale pour faire ce qu'il faut ?

EK, une enseignante fatiguée et énervée.

Autotest : nous avons eu une boîte de 5 tests en début d'année et depuis plus rien... difficile quand on pense qu'il faudrait qu'on se teste 2 fois par semaine.

Le « Billet d'humeur » d'Evelyne du 5 décembre 2021 :

On va voir ce qu'on va voir ! J-M Blanquer va prendre les rênes de l'éducation européenne !

http://www.synep.org/evelyne_2021.htm#wtsfgxxtgq ou www.synep.org/evelyne_2021.htm